

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-25-1977 du 05/11/2025

Délégation de signature du 3 novembre 2025

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – DIRCOFI NOUVELLE-AQUITAINE

Direction de contrôle fiscal Nouvelle-Aquitaine

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière d'anonymisation des dossiers de contrôle.

Personnels de direction.

Date d'application : 03/11/2025

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-25-1675 du 08/09/2025

L'Administrateur de l'État, chargé de la Direction spécialisée de contrôle fiscal Nouvelle-Aquitaine ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment au I de l'article L. 286 B qui prévoit que le recours au dispositif d'anonymisation des pièces de procédures est subordonné à la délivrance d'une autorisation personnelle signée par le directeur ;

Vu l'article 117 de la Loi de finances pour 2024 qui prévoit que le pouvoir de signer cette autorisation peut être délégué en cas d'absence du directeur à un cadre A détenant au moins le grade d'AFIPA ou équivalent ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Émilie CARIOU, Administratrice de l'État, Directrice Adjointe ;
- Arnaud CRUNAIRE, Administrateur des Finances publiques adjoint ;

1° à l'effet de signer, en matière d'anonymisation des pièces de procédure, les autorisations d'anonymat délivrées personnellement aux agents des Finances publiques en charge des procédures de contrôle, de recouvrement ou de contentieux prévues au livre des procédures fiscales.

Article 2

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

L'ADMINISTRATEUR DE L'ÉTAT

FLORENT TESSON

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2268-0756